



Commission n°1 Politique éducative et sociale

Jeudi 11 février 2021
Salle des Conférences – Village d'entreprises
Saint-Flour

●●●● Ordre du jour

- Fonctionnement de la commission,
- Présentation des actions de Saint-Flour Communauté en faveur de la petite enfance, enfance-jeunesse et des aînés,
- Définition des orientations stratégiques,
- Questions diverses.



Fonctionnement de la commission



Présentation des membres de la commission

	Gérard DELPY, Vice-Président délégué Marc POUGET, Vice-Président délégué	
	Représentants Titulaires	Représentants Suppléants
SECTEUR CENTRE	Marie-Laure LHOUS (Paulhac)	Sonia CHAUMES (Talizat)
	Karine SAINT-LEGER (Villedieu)	Sandrine BOYER (Ussel)
SECTEUR EST	Véronique VEYRIER (Lorcières)	Céline MARANNE (Tiviers)
	Céline DECONQUAND (Ruynes-en-Margeride)	Emmanuelle MILLOT (Lastic)
SECTEUR OUEST	René CHARBONNIER (Cézens)	Annie VALAT (Brezons)
	Jocelyne ROLAND (Pierrefort)	
SECTEUR PÔLE URBAIN	Jérôme GRAS (Saint-Flour)	
	Bonnie DELEPINNE (Saint-Flour)	
	Christiane MEYRONEINC (Saint-Flour)	
SECTEUR SUD	Murielle BENEZIT (Roffiac)	
	Elodie BALEZ (Maurines)	Jeannine BRUNEL (Deux-Verges)
	Frédéric ASTRUC (La Trinitat)	Véronique TALON (St Martial)

Rappel des 15 commissions intercommunales thématiques

Agriculture, Forêt et
Alimentation

Économie, emploi et
formation

Habitat et planification

Culture et patrimoine

Environnement et
transition énergétique

Mobilité et transport
scolaire

Cycle de l'eau

Finances

Santé

Déchets

Gens du voyage

Sport et activités de pleine
nature

Développement
communal, services aux
communes et aux habitants

Politique éducative et
sociale

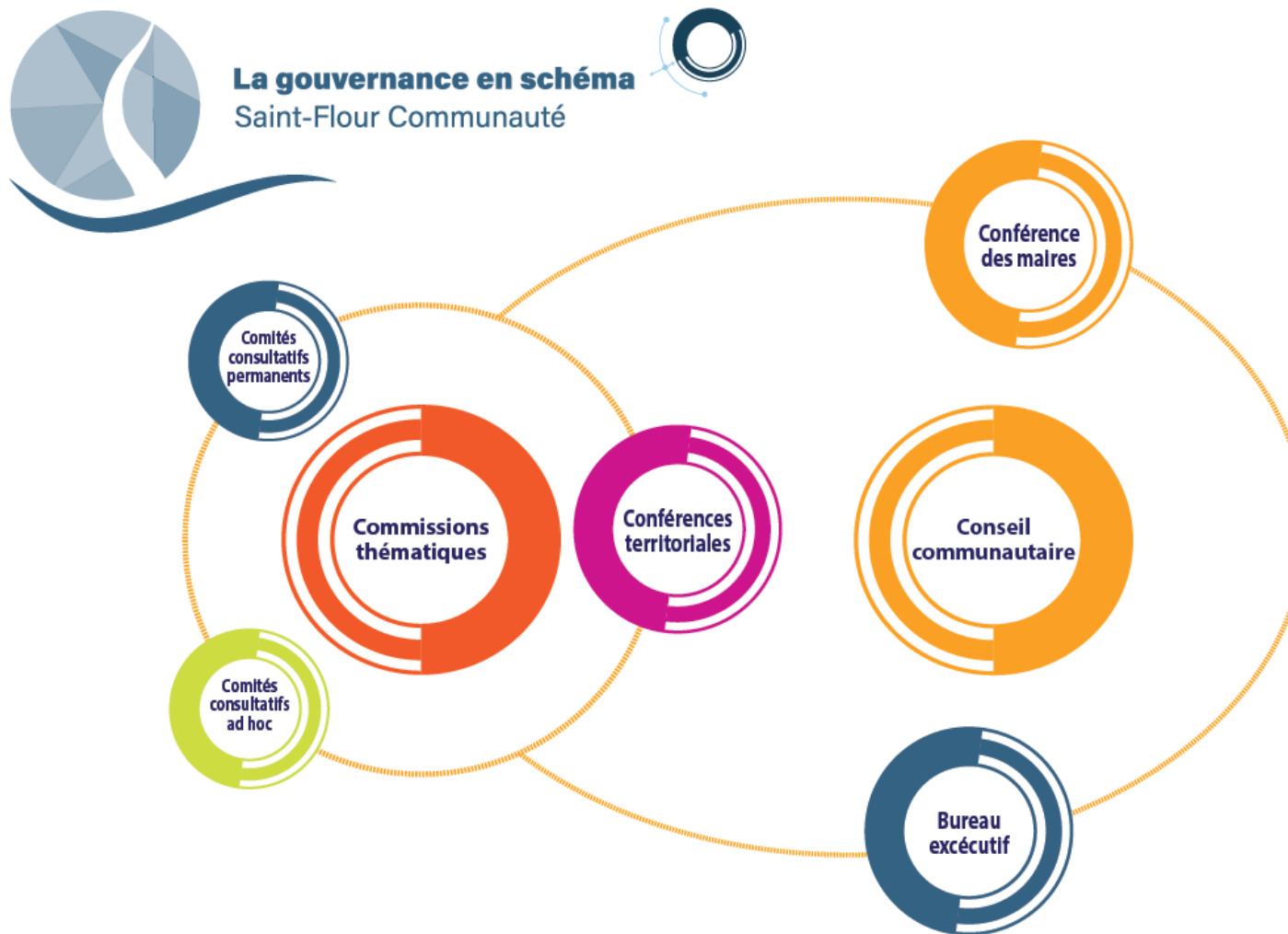
Tourisme et thermalisme

●●●● Fonctionnement de la commission

Rappel du rôle de la commission

- Les commissions intercommunales sont chargées d'**étudier les dossiers de leur compétence et de préparer les délibérations et décisions** qui seront soumises au conseil communautaire ;
- Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles **examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions**. Toutefois, pour qu'un avis se dégage, les affaires sont soumises au vote. Seuls les élus membres de la commission et présents à la séance ont voix délibérative.

●●●● Fonctionnement de la commission



●●●● Fonctionnement de la commission

Désignation d'un secrétaire de séance

- Le **Président de la réunion et le secrétaire valideront un compte rendu** qui sera transmis sous 10 jours aux membres de la Commission.
- Le compte rendu s'attachera à retracer les **principaux avis ou propositions émis par la Commission**. Il ne s'agit pas d'un procès-verbal.
- *Proposition que le secrétaire de séance valide le compte-rendu qui sera ensuite signé par le Président de la réunion et enfin diffusé.*





**Présentation des actions
de Saint-Flour Co
en matière de politique
éducative et sociale**

●●●● Présentation des compétences

Rappel des compétences de Saint-Flour Communauté,

Les principes de spécialité et d'exclusivité :

- Principe de spécialité : **un EPCI ne peut pas exercer une compétence qui n'est pas mentionnée dans ses statuts**
- Principe d'exclusivité : les communes sont incompétentes pour gérer les compétences qu'elles ont transférées à l'EPCI

Les communautés de communes ne détiennent **pas de clause de compétence générale, contrairement aux communes**. Ce sont des administrations d'attribution : des compétences précises leur sont attribuées.

●●●● Présentation des services et dispositifs

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

1 - Au titre de la solidarité et de l'autonomie des personnes sont d'intérêt communautaire :

- L'élaboration et le suivi du Contrat de cohésion sociale ;
- La gestion du **service de portage de repas à domicile** ;

●●●● Présentation des services et dispositifs

2 - Au titre de la petite enfance sont d'intérêt communautaire :

- **L'élaboration d'études et de schémas d'organisation des services petite enfance et les actions et projets qui en découlent ;**
- L'accueil individuel :
 - la gestion et l'animation des **Relais Petite Enfance (RPE)**
- L'accueil collectif:
 - la gestion et l'animation des **microcrèches** de Pierrefort et de Saint-Flour,
 - **l'aménagement et l'entretien de la microcrèche de Pierrefort** et de celles qui sont intégrées au schéma d'organisation des services petite enfance

●●●● Présentation des services et dispositifs

Au titre de la création, l'aménagement et la gestion d'équipements structurants de services à la population :

- **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) de Saint-Flour et de Planèze ;**

●●●● Présentation des services et dispositifs

Au titre de l'enfance jeunesse :

- L'animation et la gestion d'**Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires pendant les vacances scolaires ;**
- La gestion et la coordination du **Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), Convention Territoriale Globale (CTG)** ou tout autre dispositif similaire ;
- Les études et animations des **actions à destination des jeunes** : Pass'Activ'Jeunes, animation du Conseil Intercommunal des Jeunes, soutien à l'organisation et à l'encadrement d'animations et d'activités en faveur des jeunes du territoire.

●●●● Présentation des services et dispositifs

Présentation synthétique des services et dispositifs existants de Saint-Flour Co,

- **Petite enfance : Relais Petite Enfance et microcrèches, étude en cours ;**
- **Enfance-jeunesse :**
 - **dispositifs jeunesse :**
 - ❖ Prestations au titre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
 - ❖ Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ),
 - ❖ Pass Activ'jeunes

●●●● Présentation des services et dispositifs

À l'ordre du jour de la 2^{ème} Commission,

- **ALSH,**
- **Service de portage de repas,**
- **Conventionnements et contractualisations** : convention de prestations d'animation avec l'OMJS de Saint-Flour, convention d'objectifs et de partenariat avec le CCAS de Saint-Flour, projet social.



Relais Petite Enfance

Service aux Publics

●●●● Le service de RPE



Un Relais Petite Enfance (RPE) a **2 principales vocations** :

- ✓ **Un volet conseil, accompagnement auprès des familles, des assistant(e)s maternel(le)s :**
 - Contacts et permanences d'informations,
 - Formation professionnelle.

- ✓ **Un volet animations :**
 - Ateliers,
 - Évènements (Salon Planète bébé..)

●●●● Le service de RPE



Un service déployé sur l'ensemble du territoire, avec un volet itinérant

✓ Volet information, accompagnement :

Permanences téléphoniques et physiques, à St Flour, au sein du Centre social, et via les ateliers itinérants sur le territoire, avec des RdV possibles en Maison des Services,

Le service de RPE



Relais Petite Enfance
« caRAMels »
Informations et animations pour les tout-petits



Programmation des ateliers de mars et avril 2020

CHAUDS-AIGUES

Maison des associations / 10h-11h30
Mercredi 18 mars,
mercredis 1^{er} et 15 avril

NEUVÉGLISE / TRUYÈRE

Salle de la Fraternité (Neuvéglise)
10h-11h30
Jeudis 26 mars et 9 avril

PIERREFORT

Maison des services / 10h-11h30
Jeudis 19 mars et 2 avril

RUYNES-EN-MARGERIDE

Maison des Services / 10h-11h30
Lundis 16 et 30 mars

SAINT-FLOUR

Les lundis, mardis et jeudis matin : Centre social, de 9h30 à 11h30, y compris vacances scolaires - Pour les assistant(e)s maternel(les), sur réservation.
et vendredis 20 mars, 3 et 17 avril : séances lecture
Centre social, de 9h30 à 10h - Pour les assistant(e)s maternel(les), sur réservation.

SAINT-URCIZE

Salle des fêtes / 10h-11h30
Mercredis 25 mars et 8 avril

TALIZAT

Salle des fêtes / 10h-11h30
Mardis 24 mars et 7 avril

USSEL

Bâtiment ALSH - RPE / 10h-11h30
Mardis 17 et 31 mars
mardi 14 avril

VAL D'ARCOMIE

Salle des fêtes (Loubaresse)
10 h-11h30
Lundis 23 mars et 6 avril

Actions en direction des parents et des assistantes maternelles :

■ **NOUVEAU** : À partir du 16 mars 2020, possibilité de prêt de deux poussettes « triple » (réservé aux assistant(e)s maternel(le)s). Ce prêt s'opère dans le cadre d'une convention, à titre gratuit.
Pour connaître les modalités précises de prêt et bénéficier de ce service, contactez vos animatrices du RPE.

Les animatrices du RPE « caRAMels » :



Carole GANDILHON – Saint Flour
04 71 60 26 31
rpecaramels@saintflourco.fr



Laurie CHAUDESAIGUES
itinérance
06 08 81 88 55
rpeitinerant@gmail.com

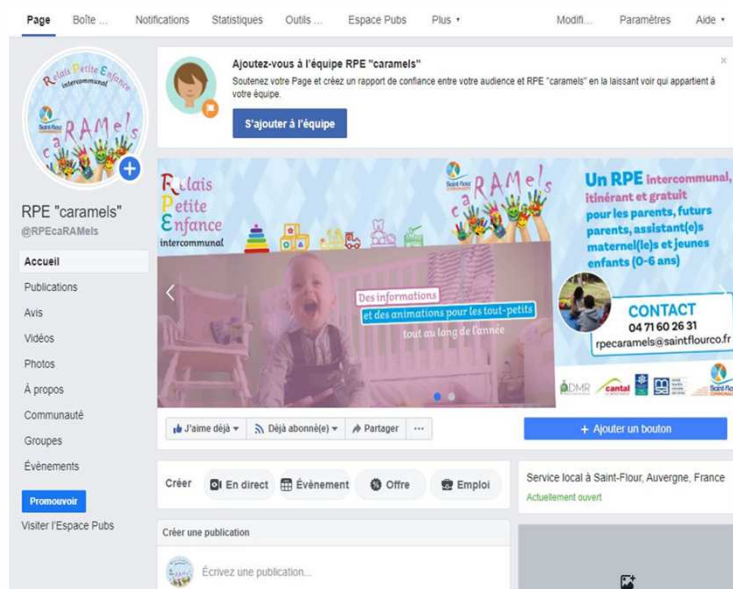


- ✓ **Volet animations :**
Ateliers déployés sur l'ensemble du territoire,
plusieurs fois /semaine



●●●● Le service de RPE

Page facebook RPE (relayée par le facebook de St Flour Co)



Deux agents sur le service

Carole GANDILHON

✓ Agent intercommunal



Laurie CHAUDESAIGUES

✓ Agent de l'ADMR de Chaudes-Aigues*



***Le volet itinérant du service est confié à l'ADMR de Chaudes-Aigues, par convention d'objectifs et de gestion.**

●●●● Quelques chiffres

En 2019,

63 assistant(e)s maternel(le)s sur les 120 actives sur Saint-Flour Communauté, soit **52 % ont contacté le RPE en 2019, au titre du volet accompagnement ;**

46 des assistant(e)s maternel(le)s ont participé à au moins un atelier d'animation, soit **38 %, au titre du volet animations.**



Microcrèches

Service aux Publics

●●●● Microcrèches intercommunales

Les 2 microcrèches du territoire sont communautaires, celle de Pierrefort et de Saint-Flour.

La Communauté de communes **confie la gestion à deux opérateurs**, par conventions d'objectifs et de gestion.

Microcrèche à St Flour

- ✓ Gestion confiée à **l'ADMR de Saint-Flour**
- ✓ **Située au sein de la Résidence Notre-Dame**
- ✓ **Ouverte depuis décembre 2017**

Microcrèche à Pierrefort

- ✓ Gestion confiée à la **Fédération Familles Rurales du Cantal**
- ✓ **Située dans la zone d'activités et de services de l'Aubrac**
- ✓ **Ouverte depuis 2013**

●●●● Microcrèches intercommunales



■ Capacités et conditions d'accueil

✓ 10 places

✓ 3 types d'accueil :

- Régulier
- Occasionnel
- Régulier au prévisionnel

✓ Accueil modulé

●●●● Microcrèches intercommunales

Microcrèche à St Flour
Amplitude horaire de
7h00 à 18h30

Microcrèche à Pierrefort
Amplitude horaire de
7h45 à 18h15

5 semaines de fermeture annuelle
Mode de gestion en PSU (repas, couches fournis)

En 2019 : 33 enfants inscrits,
soit 29 familles concernées

Taux d'occupation de 77,41%

En 2019 : 28 Enfants inscrits
soit 24 familles concernées




Taux d'occupation de 85,73 %



Schéma d'organisation des services petite enfance

Service aux Publics

●●●● Schéma d'organisation des services petite enfance

	
Action présentée par :	Saint-Flour Communauté
	
Axe 3 : Renforcer et développer une politique auprès des familles Enjeu 1 : Structurer une offre de services aux familles, à l'échelle intercommunale	
	ACTION N°19 ELABORER UN SCHEMA D'ORGANISATION DES SERVICES PETITE-ENFANCE

Description de l'opération
<p>Le Contrat de cohésion sociale porte dans ses fondements la promotion de la solidarité et ce envers tous les publics. La politique sociale intercommunale entend véritablement intégrer aussi les actifs et participer à une politique d'attractivité. De là, le domaine de la petite enfance prend toute sa place dans ce projet social.</p> <p>Le territoire compte une offre d'ensemble en matière de services petite-enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux établissements d'accueil collectif du jeune enfant existent à ce jour sur Saint-Flour Communauté : une micro-crèche à Pierrefort et une crèche à St Flour. Une micro-crèche, portée par l'A.D.M.R. de Saint-Flour va ouvrir avant cette fin d'année 2017 à St Flour. - Un réseau d'assistantes maternelles (A.M.), mode de garde principal. - Trois Relais Petite Enfance (R.P.E.) participent à l'animation et à l'aide administrative des A.M. : sur Planèze, Caldaguès-Aubrac et St Flour. Le conseil départemental anime un réseau des R.P.E auprès des animatrices. - Un service de P.M.I., basé à St Flour et qui intervient aussi en proximité, au sein des Maisons des services. <p>Ceci étant, plusieurs problématiques et/ou réflexions touchent ce domaine de la petite-enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Des besoins en matière d'accueil collectif, adaptés aux réalités du territoire, émergent, comme sur le secteur du Caldaguès-Aubrac et de Neuvéglise-Sur-Truyère, ➢ Le nombre d'assistantes maternelles atteint un seuil critique sur certains secteurs, ne permettant pas de couvrir les besoins des familles, ➢ Des zones blanches perdurent en matière de R.P.E. : la Margeride, le secteur Pierrefort-Neuvéglise, ➢ Ces services relèvent de portages (associatif, communal, intercommunal) et de modes de gestion différents. <p>Au regard de ces éléments, une réflexion en matière de structuration et de maillage territorial des services petite-enfance apparaît opportune, voire nécessaire, à travers notamment un schéma d'organisation des services petite-enfance.</p> <p>Ce schéma sera lié à la démarche de Convention Territoriale Globale (C.T.G.) qui est parallèlement en cours d'élaboration entre la C.A.F. du Cantal et Saint-Flour Communauté.</p> <p>De même, cette réflexion sera en lien avec les divers schémas départementaux en cours, à savoir le schéma départemental des services aux familles et le schéma départemental d'animation de la vie sociale.</p>
Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en réflexion l'offre globale des services de la petite-enfance • Evaluer précisément les besoins en matière de services petite-enfance (mode de garde collectif, individuel...) • Etudier des réponses adaptées, à ces besoins et au territoire • Assurer une complémentarité de services, aux modes de gestion et aux portages différents • Apporter une aide à la décision quant à une politique de maintien et de développement des services petite-enfance

Action inscrite au Contrat de Cohésion Sociale Fiche n°19 et de la Convention Territoriale Globale (CTG), eu égard à différents constats et/ou sentiments et questionnements suivants :

- Une **tension de l'offre** en matière de mode de garde, qu'il soit individuel ou en collectif,
- des secteurs où une **analyse détaillée** semble nécessaire, et d'une manière générale, interrogation sur le **maillage territorial des services**,
- des sollicitations du **secteur privé**.

●●● Schéma d'organisation des services petite enfance

Engagement d'une étude en février 2020, confiée au bureau d'études SCOP repères, devenu Populus, avec **3 objectifs inscrits au cahier des charges** :

- **Examiner la structuration actuelle des services « petite enfance » et analyser de manière précise la tension de l'offre** de modes de garde du très jeune enfant d'ores et déjà observée ;
- **Evaluer l'opportunité de réponses adaptées en matière de structuration des services existants et/ou de propositions de nouveaux services ou équipements** et ce, sur l'ensemble du territoire ;
- **Traduire ces préconisations dans le cadre d'un schéma d'organisation des services**

●●● Schéma d'organisation des services petite enfance

La phase 1 est en cours de finalisation par le bureau d'études, sur la base d'

- un travail de **recueil de données**,
- **entretiens exploratoires** menés auprès des gestionnaires de structures, des partenaires (CAF du Cantal, MSA, Mission accueil du Conseil départemental..), d'entreprises..
- enquêtes auprès des communes, des familles, des assistant(e)s maternel(le)s.

Une présentation sera réalisée prochainement et à laquelle les membres de la Commission seront conviés.



Prestations au titre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Service aux Publics

●●●● Prestations au titre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

• Présentation du dispositif

- Offrir la **possibilité d'une intervention des animateurs de Saint-Flour Communauté**, dans la limite de leur disponibilité et de la compatibilité de leurs missions, pour effectuer une **prestation de service payante au profit des communes** qui en feraient la demande ;
- **Sensibiliser les écoliers à nos actions ;**
- **7 écoles bénéficiaires en 2020-2021 ;**

●●●● Prestations au titre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

- **93 heures d'intervention ;**
- **Tarif de 25 €/ heure d'intervention + frais de déplacement (0,25 €/km)**
 - Sauf prestations du service environnement financé par l'Union Européenne ;
- Convention de prestation de services avec les communes.

●●●● Prestations au titre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

• Modalités du dispositif 2020-2021

	Créneaux	du 01/09 au 16/10	du 2/11 au 18/12	du 4/01 au 05/02	du 22/02 au 09/04	du 26/04 au 12/06
		7 semaines	7 semaines	5 semaines	7 semaines	7 semaines
LES TERNES	jeudi 15h30-16h30		PAH Effectif : 12 ou 13 (CE2 : 12 - CM1/CM2 : 13)			TIR A L'ARC Effectif : 12 ou 13 (CE2 : 12 - CM1/CM2 : 13)
FAVEROLLES	vendredi 14h30-15h30			ENVIRONNEMENT Effectif : 14 (CE2-CM1-CM2)	ECOMUSEE Effectif : 14 (CM1-CM2)	
LOUBARESE	vendredi 14h30-15h30			ECOMUSEE Effectif : 14 (CE2-CM1-CM2)	ENVIRONNEMENT Effectif : 14 (CM1-CM2)	
NEUVEGLISE	Mercredi 11h-12h	LECTURE PUBLIQUE (CE1)	PAH (CE2)			LECTURE PUBLIQUE (GS)
ORADOUR	Vendredi 15h-16h		ENVIRONNEMENT Effectif : 7 (1 PS - 1 MS - 1 CE2 - 3 CM1 - 1 CM2)			TIR A L'ARC Effectif : 7 (1 PS - 1 MS - 1 CE2 - 3 CM1 - 1 CM2)
VABRES	Jeudi 15h15-16h				ECOMUSEE Effectif : 12 (GS-CP)	
VILLEDIEU	Vendredi de 15h30-16h30		PAH (sauf le 18/12) Effectif : 15 (CE2-CM1-CM2)			ENVIRONNEMENT Effectif : 15 (CE2-CM1-CM2)



Le Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ)

Service aux Publics

●●●● Le Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ)

Des conseillers communautaires « collégiens »



L'élection se déroule par collège. Les 5 collèges du territoire sont concernés : Collège Louis Pasteur, à Chaudes-Aigues, Collège des Gorges de la Truyère, à Pierrefort, les collèges St Joseph, Blaise Pascal et La Vigière à St Flour.



18 jeunes ont ainsi été élus en 2019, pour un mandat de 3 ans.

●●●● Le Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ)

Le **CIJ** a pour but **d'améliorer la vie quotidienne** des jeunes

Les élus se réunissent pour **réfléchir** ensemble et **proposer** des actions dans les domaines :

- du sport,
- de la culture,
- de l'environnement,
- de la citoyenneté...

Au moins une fois/trimestre, une rencontre s'opère, avec un choix d'une visite d'un équipement communautaire (Maison des Services de Ruynes-en-Margeride, le réseau de chaleur bois à Besserette..)



●●●● Le Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ)

Deux projets menés sur le mandat



❖ **Un séjour citoyen et de découverte à Paris,** qui s'est déroulé du 24 au 26 octobre 2019, et qui leur a notamment permis :

- de mieux se connaître entre eux,
- de découvrir les assemblées parlementaires de notre pays,
- de participer à la cérémonie solennelle du ravivage de la flamme du Souvenir sous l'Arc de Triomphe
- et bien entendu de faire des visites de la Capitale à portée touristique.



❖ **l'installation de boîtes à livres sur le territoire intercommunal.**

●●●● Le Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ)

Vers un renouvellement de mandat



Cette équipe termine son mandat à la fin de l'année, Perspective d'élections à l'automne prochain.

L'animation du CIJ est confiée et en lien avec l'OMJS de Saint-Flour



Pass Activ'Jeunes

Service aux Publics

●●●● Pass Activ'Jeunes

Le dispositif

- Chéquier destiné aux **6-18 ans**,
- Objectifs :
 - Renforcer la politique en faveur des jeunes en leur proposant un **accès facilité pour les activités culturelles, sportives et de loisirs** à pratiquer sur le territoire intercommunal
 - **Valoriser le territoire** auprès des jeunes et de leurs familles, tout au long des saisons

PASS' ACTIV'JEUNES
 LES BONS PLANS DE SAINT-FLOUR CO

6 / 18 ans

Sports
 Culture
 Loisirs

Tarif 10 € = jusqu'à 100 € d'avantages

EN VENTE DÈS LE 6 JUILLET !

Une opération financée par Saint-Flour Communauté en partenariat avec l'OMJS.

Renseignements - Points de vente

<p>CHAUDES-AIGUES</p> <p>France services Maison France services 29 Avenue Pierre Vialard 15 110 Chaudes-Aigues 04.71.23.92.33</p>	<p>PIERREFORT</p> <p>France services Maison France services 6 rue de l'Aubrac 15 230 Pierrefort 04.71.23.23.54</p>
<p>RUYNES-EN-MARGERIDE</p> <p>Maison des services Place du 10 Juin 1944 15 320 Ruynes-en-Margeride 04.71.20.09.26</p>	<p>SAINT-FLOUR</p> <p>Office Municipal Jeunesse Sports OMJS 10 Avenue de Besserette 15 100 Saint-Flour 04.71.60.16.00</p>

●●●● Pass Activ'Jeunes

- Édité à **1200 exemplaires** ;
- Validité du **1^{er} juillet au 30 juin** suivant ;
- Points de ventes : Maisons des services et OMJS ;
- Gestion du dispositif confiée à l'OMJS de St Flour ;
- En vente au prix de **10 € pour 100 € d'activités.**

PASS' ACTIV'JEUNES
LES BONS PLANS DE SAINT-FLOUR CO

6 / 18 ans

Tarif 10 € = jusqu'à 100 € d'avantages

EN VENTE DÈS LE 6 JUILLET !
Une opération financée par Saint-Flour Communauté en partenariat avec l'OMJS.

Renseignements - Points de vente

<p>CHAUDES-AIGUES</p> <p> Maison France services 29 Avenue Pierre Vialard 15 110 Chaudes-Aigues 04.71.23.92.33</p>	<p>PIERREFORT</p> <p> Maison France services 6 rue de l'Aubrac 15 230 Pierrefort 04.71.23.23.54</p>
<p>RUYNES-EN-MARGERIDE</p> <p>Maison des services Place du 10 Juin 1944 15 320 Ruynes-en-Margeride 04.71.20.09.26</p>	<p>SAINT-FLOUR</p> <p> OMJS 10 Avenue de Besserette 15 100 Saint-Flour 04.71.60.16.00</p>

●●●● Pass Activ'Jeunes

• Contenu du chéquier

• Activités auprès des établissements présents sur Saint-Flour Communauté :

1 chèque de 10 € : licence sportive ou culture

1 chèque de 3,90 € : activité nordique

1 chèque de 5 € : activité nautique

1 chèque de 5 € : activité équestre

1 chèque de 5 € : location d'un Vélo à Assistance Electrique

2 chèques de 2 € : piscine

2 chèques de 3 € : cinéma

1 chèque de 5 € : médiathèque, spectacle vivant

1 chèque de 3 € : médiathèque, spectacle vivant

1 entrée Musées de France

1 entrée Musées

• Prestations proposées par des privés du territoire :

1 partie offerte par le Bowling 108

1 entrée 1h offerte par Cantal kid

1 entrée offerte pour 1 achetée au spectacle Diego n'Co

1 parcours aventure offert pour 1 acheté par Truyère Évasion

1 parcours aventure offert pour 1 acheté par Margeride Aventure

●●●● Pass Activ'Jeunes

• Chiffres clés

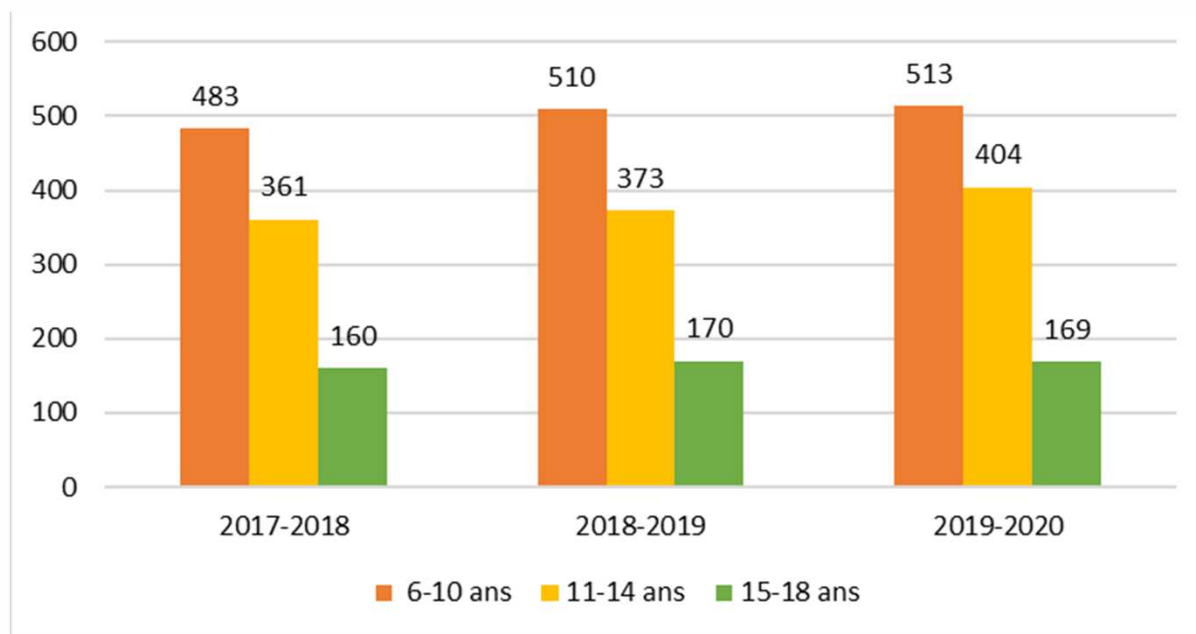
• Suivi des ventes	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
nb chéquiers émis	1004	1200	1200	1200
nb chéquiers vendus	1004	1053	1086	863
Ratio	100,00%	87,75%	90,50%	71,92%

• Ratio d'utilisation	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021 (au 01/02/21)
adhésion sportive ou culturelle	74,40%	81,96%	70,90%	55,85%
activité nordique/nautique/équestre	14,54%	17,95%	5,33%	10,00%
Piscine	41,88%	60,11%	52,81%	24,39%
Cinéma	52,19%	50,52%	39,00%	7,24%
Médiathèque/Spectacle vivant	8,95%	12,57%	8,06%	6,20%
Musées	0,56%	0,64%	0,17%	0,23%

●●●● Pass Activ'Jeunes

• Chiffres clés

- Répartition par tranche d'âges



- Participation de Saint-Flour Communauté

2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
4 284,30 €	6 394,20 €	4 296,10 €	5 680,90 €

NB : Le montant 2020/2021 est une estimation

●●●● Pass Activ'Jeunes

- **Reconduction du dispositif 2021-2022**

- Période 1^{er} juillet 2021 – 30 juin 2022

- **Propositions :**

- Reconduction du dispositif par Saint-Flour Communauté
- Renouvellement de l'animation du dispositif à l'OMJS de Saint-Flour
- Maintien de la même tranche d'âge 6 -18 ans
- 5 points de vente

- **Composition du chéquier : à l'identique sur offre Saint-Flour Co - partenaires privés (en cours de consultation, avec soutien relance ?)**

- **Nombre de chèques : identique (1200 ?)**

- **Prise en compte de la crise sanitaire (prolongation de la durée d'utilisation du chéquier 2020-2021 ?)**



Définition des orientations stratégiques

●●●● Orientations stratégiques

Vers l'élaboration d'un nouveau projet de territoire (2021-2026) qui se déclinera aussi avec un nouveau projet social intercommunal

Pour précision, deux contractualisations en matière de projet social :

- Le **Contrat de Cohésion Sociale**, signé par la Ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté au côté de partenaires de l'action sociale*, arrivé à son terme au 31/12/2020. Un bilan sera présenté à la Commission ;

*Maître d'ouvrages



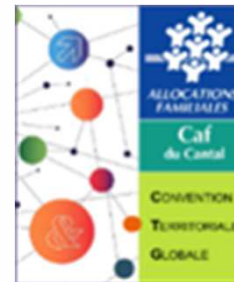
Partenaires financiers



●●●● Orientations stratégiques

- La **Convention Territoriale Globale (CTG)**, signée entre Saint-Flour Communauté et la CAF du Cantal.

Elle arrivera à son terme au 31/12/2021, et pour laquelle l'année 2021 sera l'occasion d'engager le renouvellement.





Orientations stratégiques

Appui sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui est une partie du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours

Ce PADD expose les **orientations générales du projet de l'intercommunalité,** intégrant les **préoccupations d'ordre social, économique et environnemental.**

Ces orientations doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant intercommunal et dans chaque conseil municipal, au cours du 1^{er} semestre 2020



Orientations stratégiques

Le PADD s'articule autour de deux ambitions :

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

AXE 2 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS COMMERCIALES, ET DE VALORISATION DES FILIÈRES TRADITIONNELLES ET INNOVANTES

AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

AXE 4 - UNE AGRICULTURE QUALITATIVE ET DURABLE

AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

AXE 6 – UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE



Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN
MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À
INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES*

Objectif 1.1 : Favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire.

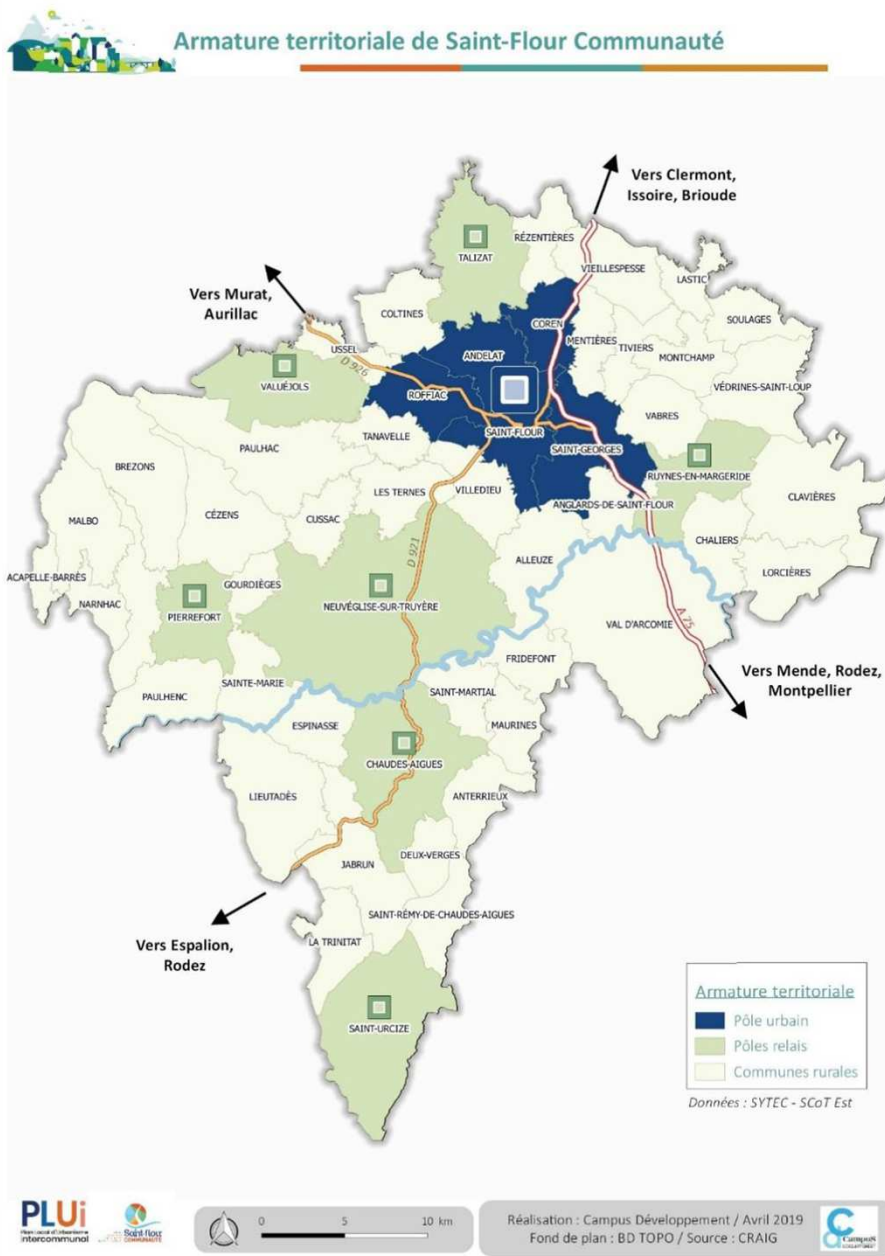
- o Soutenir **un objectif de croissance démographique de + 700 habitants supplémentaires à l'horizon 2035** pour favoriser un renouvellement de la population
 - Cette ambition démographique s'inscrit dans le cadre du SCoT qui prévoit 1000 habitants supplémentaires d'ici 2035 à l'échelle du territoire « SCoT » (Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté).
- o **Conforter les polarités** en appuyant le développement sur **l'armature territoriale** du SCoT :
 - 1 pôle urbain central : Saint-Flour et sa première couronne (*Saint-Georges, Coren, Andelat et Roffiac*) ;
 - 7 pôles relais : *Pierrefort, Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Valuégols, Talizat et Saint-Urcize*
 - Les 41 communes de l'espace rural.

●●●● Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES



●●●● Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Objectif 1.2 : Mettre en oeuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.

- o **Diversifier l'offre de logements** afin proposer un parcours résidentiel complet sur le territoire et de répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de forme urbaine (maisons individuelles, logements intermédiaires, logements collectifs), de statut (accession à la propriété, logements locatifs, logements sociaux) et de taille (personnes seules, personnes âgées) ;
- o **Anticiper le vieillissement de la population** en :
 - o Proposant des logements adaptés permettant le **maintien à domicile** ;
 - o Favorisant la création de structures permettant des **accueils temporaires (saisonniers, à la journée...)** pour les **personnes âgées isolées** et dépendantes en complément de l'offre existante ;
 - o Développant les **solutions alternatives aux EHPAD**, de type résidence sénior ou foyer-logement, qui doivent être **localisés dans les centralités, avec une offre de services.**
- o **Proposer une offre adaptée pour les publics fragiles et répondre aux demandes d'hébergements spécifiques** (gens du voyage) ;



Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN
MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À
INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES*

Objectif 1.4 : Renforcer l'attractivité des centres-villes / centres-bourgs en mettant en oeuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine.

- o Poursuivre les politiques conduites sur le territoire en matière de requalification de l'habitat et de rénovation urbaine
- o **Perpétuer les initiatives portées par les collectivités en faveur du maintien de l'offre commerciale, artisanale et de **services marchands et non marchands** ;**
- o **Renforcer les liens entre développement urbain et mobilité :**
 - Développer le maillage de **liaisons douces**, entre les différentes zones à vocation d'habitat, de services et d'activités, pour faciliter les déplacements de proximité des ménages ;
 - Renforcer **les déplacements doux** et l'accès aux places publiques pour les piétons et les cyclistes ;
 - Qualifier, réglementer et mutualiser **l'offre de stationnement** en centre-ville / centre-bourg afin de renforcer son attractivité.



Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN
MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À
INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES*

Objectif 1.5 : Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, mobilités...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

- o **Pérenniser le maillage des Maisons de Services et conforter les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)**, afin de garantir les solidarités et liens sociaux ;
- o **Anticiper et permettre la réalisation de nouveaux équipements structurants**, en privilégiant une implantation dans le pôle urbain et/ou les pôles ruraux
- o **Favoriser le développement des tiers-lieux ou d'autres modes d'accueil ;**
- o **Pérenniser et développer l'offre d'enseignement sur le territoire** (écoles, collèges, lycées généraux et techniques, formation postbac et pour adultes) ;
- o **Optimiser la couverture numérique** sur l'ensemble du territoire et poursuivre le déploiement de la fibre optique en lien avec les donneurs d'ordre, levier de développement essentiel en termes d'attractivité résidentielle et économique.



Questions diverses

●●●● Rétroplanning

Prochaine commission

- **Jeudi 25 février à 9h30**, en salle des conférences au Village d'entreprises.
- Ordre du jour envisagé :
 - Présentation des services et/ou dispositifs (suite)
 - Dispositifs et/ou services à interroger.



**Merci de
votre attention**